



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Votre bien-être est notre priorité !!!

L'Espace Mayenne est un site multi-activités qui a été conçu pour permettre aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap, une accessibilité optimale et une expérience unique.

1. PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Sont considérées comme personnes à mobilité réduite :

- Les personnes en fauteuil, aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes, déficients mentaux.
- Les personnes déclarées invalides à 80% au minimum et possédant une carte d'invalidité ou possédant un certificat médical pour les handicaps temporaires.
- Les futures mamans dont la station debout est particulièrement pénible. Cependant, elles ne sont en aucun cas prioritaires.

2. ACCES A L'ESPACE MAYENNE

Afin de vous permettre un accès simple et facile, un ensemble de solutions vous sont proposées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Espace Mayenne :

- Dès votre arrivée, 32 places de parking bénéficiant d'une signalétique adéquate vous sont exclusivement réservées sur le parking public, à proximité de l'entrée principale.
- Un macaron GIC/GIG devra être apposé sur le pare-brise de votre véhicule pour pouvoir stationner sur ces places.

- Un arrêt de bus (ligne régulière TUL) est à votre disposition au niveau du Parvis avec une dépose du public proche de l'Espace Mayenne, et des navettes accessibles après les spectacles.

Plan du site



3. DES SOLUTIONS D'ACCUEIL ADAPTEES ET MODERNES



Cet équipement moderne et fonctionnel a été conçu afin de proposer des solutions d'accueil adaptées aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

- A l'entrée principale, un accès dédié et signalé par un affichage vous sera proposé afin d'éviter toute bousculade lors de votre arrivée.

IMPORTANT : la personne à mobilité réduite ne pourra être accompagnée que d'une seule personne. Cette mesure résulte du grand nombre d'abus constaté, mais ne s'applique pas pour les enfants se présentant à plusieurs avec une personne à mobilité réduite.

- L'ouverture des portes a lieu 1h ou 1h30 avant le début du spectacle pour l'ensemble du public et relève uniquement du producteur du spectacle. Il n'y aura donc aucun accès anticipé privilégié.

- L'accueil du public est effectué à l'entrée principale par un agent de sécurité et/ou une hôtesse. L'agent de sécurité pourra vous demander de présenter votre carte d'invalidité ou un certificat médical, si votre handicap n'est pas visible ou manifeste. Il est également tenu, conformément aux règles du protocole Vigipirate, et afin de garantir la sécurité de tous de procéder à une palpation ou à une vérification de votre sac.
- 2 ascenseurs situés au niveau du hall d'entrée vous permettent d'accéder au niveau Parterre ou Balcon de l'Espace Mayenne. Ces ascenseurs disposent de commandes avec inscriptions en braille et des instructions écrites sont aussi présentes.
- Chacune de nos salles dispose d'emplacements **pour les fauteuils roulants (Places PMR)** et des prises électriques sont même à votre disposition sur certains d'entre eux. A titre d'information, le nombre de places est le suivant et peut être sujet à modification :
 - ✓ La salle Mayenne dispose de 20 places PMR dont 10 places disposant d'une prise électrique,
 - ✓ La salle Pégase dispose de 17 places PMR dont 2 places disposant d'une prise électrique,
 - ✓ La salle de Congrès dispose de 5 places PMR, dont 2 places disposant d'une prise électrique.
- Des sièges mitoyens sont également prévus pour la personne accompagnante. Ces places sont vendues directement par les organisateurs d'événements culturels ou sportifs, qui fixent leurs propres tarifs.

IMPORTANT : un seul accompagnant est autorisé dans ces espaces.

Dès votre arrivée, les agents de sécurité incendie SSIAP pourront vous aider à regagner votre place. Ce personnel sera présent dès l'entrée du site et reconnaissable par leur tenue « rouge » mais différente de la tenue des sapeurs-pompiers et leur identification « Sécurité incendie ».

- Les chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité sont autorisés dans l'enceinte de l'Espace Mayenne.
- Les sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite sur les 3 étages du site et disposent d'une alarme visuelle (ampoule clignotante) pour les personnes sourdes et malentendantes. Ils sont identifiables par une signalétique appropriée dans chacun de ces lieux.
- Nos espaces de restauration (vente à emporter) sont prévus pour vous permettre un accès et une passation de commande simplifiée grâce à leur confort et leurs comptoirs adaptés.
- L'Espace Mayenne est équipé dans ses 3 principales salles d'un système de diffusion audio BII (boucle d'induction individuelle) destiné aux personnes malentendantes appareillées d'aides auditives dotées de la position "T" (téléphone, télévision, théâtre).

Pour recevoir directement un son optimum, sans déformation, il suffit à ces personnes d'activer cette fonction directement sur leurs aides auditives. Demandez conseil auprès de votre audioprothésiste.

4. ACHAT DE VOTRE BILLET POUR UN EVENEMENT CULTUREL OU SPORTIF

L'Espace Mayenne propose l'accueil des personnes à mobilité réduite ainsi qu'à leur accompagnant, sous réserve qu'elles se signalent dès l'achat de leur billet.

Les personnes en fauteuil roulant doivent impérativement demander, lors de l'achat de leur(s) billet(s) de se faire délivrer un billet "PMR" et un billet "Accompagnateur". Afin de vous permettre de vous procurer ce(s) billet(s), vous devez contacter la Production du spectacle ou les revendeurs référencés dont vous trouverez les coordonnées :

- Soit sur notre site internet dans l'onglet « Espace Billetterie » où la fiche du spectacle apparaîtra ;
- Soit sur les propres sites de vente des divers revendeurs ou de la Production ;
- Soit en nous téléphonant directement afin que nous vous communiquions le numéro de téléphone de la Production.

Les autres handicaps permanents ou temporaire, qui n'appellent pas à la mise en œuvre de dispositifs particuliers dans la salle, nécessitent également qu'on considère avec attention, l'emplacement des sièges choisis en fonction des distances avec les zones de circulation, le nombre de marches à gravir ou à descendre, la proximité de la scène (pour les malvoyants).

Dans ces cas, nous vous invitons à contacter votre point de vente habituel, et à exposer vos besoins aux différents revendeurs.

Les personnes qui auraient acheté un billet en fosse (debout) et dont la station debout serait rendue pénible par un événement survenu après l'achat du billet (fracture, grossesse, opération ...) n'ont aucune garantie de pouvoir bénéficier d'une place assise. Il est donc important de contacter la Production en amont de votre arrivée, afin qu'ils puissent vous proposer une solution adaptée sur des places assises en gradin.

Cependant si le concert affiche complet, cela risque d'être difficile voire impossible de vous proposer une solution alternative.

Nous espérons que votre expérience événementielle vous comblera de bonheur grâce à l'ensemble de nos solutions d'accueil !!!